



Syndicat Unitaire et
Pluraliste du Personnel

Thales Systèmes Aéroportés Elancourt, le xx/06/2015

Inspection du travail – 4^{ème} section
A l'attention de Mme Marey-Charni
34 avenue du Centre
Immeuble la Diagonale Montigny le Bretonneux
78182 Saint Quentin en Yvelines Cedex

SUPPer Thales Systèmes Aéroportés
2 avenue Gay Lussac
78995 Elancourt Cedex

J.L Martin - Délégué Syndical SUPPer
Tél. : 01.34.81.62.66
email : jean-louis.martin@fr.thalesgroup.com

Envoyé en recommandé avec AR (bordereau n° xxxxxxxxx)

<u>Copies</u> :	Jean Chambrun	Responsable Syndical
	Gérard Guilvard	Président)
	Jean-Jacques Jacquet	Délégué Syndical
	Philippe Vigier	Délégué Syndical

Objet : application des accords et respect du temps de travail

Madame,

Nous sollicitons votre intervention sur deux problèmes rencontrés lors des réunions des Délégués du Personnel avec la DRH de notre établissement :

1. Depuis quelques mois la Direction refuse de répondre aux questions concernant l'application des accords groupe, entreprise, établissement.
2. L'accord sur le temps de travail précise pour tout le personnel les heures maximales de sortie : 18h30 du lundi au jeudi et 13h le vendredi (14h après le déjeuner). Le vendredi, il y a une tolérance jusqu'à 16h pour les salariés en décompte en heures.

Après ces horaires, des feuilles d'émargement doivent être mises à disposition du personnel, mais ce n'est pas toujours le cas.

La direction se contente d'indiquer les écarts de temps de travail par rapport à l'accord, sans vérifier que les remarques faites au personnel et aux managers soient suivies d'effet.

Par ailleurs, en dehors de votre intervention, pouvez-vous nous indiquer les recours juridiques possibles ?

Veuillez recevoir, Madame, nos respectueuses salutations.

Pour SUPPer
Jean-Louis Martin – Délégué Syndical et élu titulaire DP

Pièces jointes

- Compte rendu de la réunion des DP TSA Nungesser du mercredi 15 avril 2015
- Compte rendu de la réunion des DP TSA Nungesser du mercredi 20 mai 2015
- "Thomson-CSF Detexis - Accord sur la réduction du temps de travail" du 28 novembre 2000
- Accord sur la qualité de vie au travail au sein du groupe Thales du 4 février 2014
- Accord groupe en faveur des personnes en situation de handicap pour les années 2015-2016-2017 du 11 juillet 2014
- Accord groupe sur le temps partiel et le forfait jours réduit du 20 octobre 2006
- Accord groupe relatif à l'engagement de Thales en faveur de l'emploi des Jeunes et des Seniors et au soutien de la transmission des savoirs et des compétences du 23 juillet 2013
- Accord sur la mise en place d'un compte épargne temps au sein de Thales Systèmes Aéroportés du 2 mai 2001